

Nombre de Conseillers
 en exercice : 23
 Présents : 18
 Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le conseil municipal,
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
 à la mairie, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
 Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
 Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. LARROQUE Joël, Mme
 MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. VALADON
 Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE
 Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : M. JANICOT Philippe, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT
 Philippe), M. TOURNIEROUX Vincent (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme
 WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. Bernard
 ZBORALA.

Secrétaire de séance : Mme DEBAYLE Michèle

5. Projet de réhabilitation d'un bâtiment communal pour la création d'une maison de santé à Boisseuil.

Par délibération en date du 26 juin 2025, le conseil municipal a validé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une maison de santé à Boisseuil.

Un travail de concertation a donc débuté avec l'architecte et l'ensemble des praticiens : médecin généraliste, infirmière, kinésithérapeute, psychologue, orthoptiste, ergothérapeute, psychomotricienne, ostéopathe, masseuse drainage lymphatique, et kinésiologue afin de déterminer les besoins de chacun.

Cette phase a débouché sur la réalisation par l'architecte d'une esquisse et d'un avant-projet sommaire qui mettent en évidence la nécessité de travaux de réhabilitation importants pour la mise en place de la future maison de santé.

Les dépenses prévisionnelles des travaux s'élèvent à 942 100 € HT environ auxquels s'ajoutent 74 000 € HT de maîtrise d'œuvre, 12 712 € HT de frais d'études (relevé topographique, étude de sol, étude de charge) et 374 000 € de coût d'acquisition du bien via l'EPF soit un coût total d'opération prévisionnel de 1 402 812 € HT.

Pour ce projet la commune déposera des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) et auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Le delta sera porté directement par la commune via de l'autofinancement.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES	RECETTES
1 402 812 € HT	841 687 € DETR/DSIL
	140 281 € CD
	420 844 € Autofinancement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal pour la mise en place d'une maison de santé,
- d'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différents financeurs cités dans la présente délibération,
- d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures
Le 1^{er} adjoint aux finances,
Thierry VALADON

